

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Location entretien d'un système numérique de soumission
de fichiers et de reproduction de documents noir et blanc -
☐ Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Atelier d'impression de la Communauté urbaine réalise pour l'ensemble des services les travaux de reproduction de documents destinés à être diffusés. En 2009, ce sont près de 5,7 millions de photocopies noir et blanc qui ont été imprimées par l'Atelier.

Le marché n° 07049 R de location maintenance du système de production noir et blanc, souscrit avec la société XEROX en 2007 pour une période de 3 ans, renouvelable une fois 12 mois, arrive à échéance en mars 2011. Il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour renouveler le matériel et permettre la continuité du service.

Le matériel actuel est composé de deux moteurs d'impression haut volume 110 pages minutes qui permettent de répondre efficacement aux besoins du service.

Le marché inclus également la fourniture d'un logiciel de soumission de travaux à distance chargé de gérer l'interface entre les services communautaires et les photocopieurs de l'Atelier (N&B et couleurs). Cet outil doit permettre la dématérialisation complète du processus de production en accélérant la numérisation des travaux soumis à l'Atelier tout en assurant l'information continue des services sur le suivi de leurs productions. La numérisation permettra ainsi de sécuriser l'envoi des documents, de moderniser les méthodes de travail et autorisera une meilleure réactivité de la production.

Il est à noter que les volumes de reproduction noir et blanc constatés ces deux dernières années, montrent une remontée (+5,3 %) du nombre de copies noir et blanc. L'année 2010 semble confirmer cette tendance.

Il est nécessaire de maintenir un système de production haut volume, afin d'assurer les pointes de production de l'Atelier (plus de 1 000 000 copies noir et blanc, réalisées sur le mois de juin 2010, avec une pointe journalière de 122 400 copies).

Le matériel sélectionné devra répondre aux besoins de l'Atelier et conforter la procédure engagée auprès des services communautaires, visant le déploiement et l'utilisation plus systématique d'un logiciel de soumission de travaux à distance, accessible et performant.

La gamme d'équipement proposée se compose de différents matériels décrits dans le cahier des clauses techniques particulières du marché considéré. Ces matériels devraient permettre une amélioration de la productivité, davantage de fiabilité, de souplesse et de qualité d'impression. Des logiciels puissants et adaptés offriront, via des interfaces utilisateurs, des échanges directs, permanents, à distance, entre le demandeur et l'atelier de production. Des modules optionnels de finition viendront compléter les lignes de production (pliages, perforation...).

Toutes les préconisations informatiques, sont établies en concertation avec la direction des systèmes d'informations.

Enfin parmi les nouveaux services qui pourront être offerts, il convient de souligner un éprouvage systématique pour les documents en nombre, l'édition automatique des bons de commande, la gestion des fichiers prioritaires dans les files d'impression, des modules de finitions en ligne, en option, plus variés, des accès sécurisés fiabilisant les comptages mais aussi le contrôle des demandes, une base d'archivage documentaire ainsi que des extractions de données exploitables en comptabilité analytique.

Pour répondre aux besoins définis ci-dessus, un dossier de consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 a été préparé. Il est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (Tour Guyenne 6^{ème} étage) en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, vu le caractère aléatoire du nombre de copies qui seront à réaliser, il convient de préciser que le marché sera un marché à bons de commandes conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché comportera 3 parties :

- une partie fixe qui correspond à la location et à l'entretien des moteurs de production et autres équipements nécessaires,
- un montant variable correspondant aux prix des copies comme précisé ci-dessus,
- un montant forfaitaire pour la partie formation.

Le marché aura une durée de 4 ans et comportera des prestations de location-entretien et de formation, avec un montant minimum de 150 000 € HT et un montant maximum de 500 000 € HT. La dépense prévisionnelle du marché ayant son maximum à 500 000 euros hors taxe, l'appel d'offres donnera lieu à une publicité nationale.

Pour une moyenne de production de 500 000 copies/mois, le marché est estimé par le service à 350 000 € HT soit 418 600 € TTC, pour toute la durée du contrat (48 mois).

La dépense correspondante, prévue aux budgets des exercices concernés, sera imputée comme indiquée ci-dessous :

Location : Budget principal – chapitre 11 - article 6135 - fonction 0202 - CRB A 200

Entretien : Budget principal – chapitre 11 - article 6156 - fonction 0202 - CRB A 200

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le marché 07049 R notifié le 09 mars 2007 à la société XEROX arrivant à échéance le 08 mars 2011,

Vu le projet de marché mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre la continuité de l'activité de reproduction de documents noir et blanc de l'Atelier de la Communauté urbaine de Bordeaux, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence visant la conclusion d'un nouveau marché relatif à la location, l'entretien et la maintenance d'un système numérique de reproduction de documents noir et blanc.

Que ce marché sera soumis à Appel d'Offres Ouvert à publicité nationale.

Décide

ARTICLE 1:

Le projet de marché mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 4:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices concernés, chapitre 011, comptes 6135 et 6156, Fonction O202, CRB A200.

ARTICLE 5:

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 SEPTEMBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE
2010**

M. MICHÈLE ISTE